Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

# JAPON – L’étiquetage se met en place

Par Christophe NOISETTE

Publié le 30/11/1998

Après consultation des professionnels et des consommateurs, le Ministère de l’Agriculture japonais préconise, contre l’avis des transformateurs, le recours à l’étiquetage obligatoire de certaines catégories de produits alimentaires, selon des modalités qui devraient entrer en vigueur au printemps prochain, avec un an de période transitoire. Les catégories d’aliments visées sont les produits agricoles destinés à la consommation domestique et les trois premiers ingrédients incorporés à plus de 5% du poids total des produits transformés. L’étiquetage doit mentionner l’utilisation d’OGM quand leur usage modifie la composition nutritionnelle. Quand la composition n‘est pas modifiée et que subsistent de l’ADN et/ou des protéines, l’étiquetage devra mentionner selon les circonstances : usage, non classifiable, non usage (optionnel). Enfin, quand la composition n’est pas modifiée, et que ne subsiste plus d’ADN et/ou de protéines, l’étiquetage ne sera pas obligatoire et la mention “ non usage ” optionnelle. De fait, l’étiquetage va devenir obligatoire pour à peine une trentaine de denrées alimentaires, a précisé à Inf’ogm l’Ambassade de France au Japon.

---

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/japon-letiquetage-se-met-en-place/